

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil consulaire de la circonscription consulaire Vilnius-Riga-Tallinn

Le conseil consulaire de la circonscription consulaire Vilnius – Riga – Tallinn s'est réuni **le 7 novembre 2016** à Vilnius dans les locaux de l'ambassade de France à Vilnius avec l'ordre du jour suivant :

1/ ouverture du conseil consulaire par le Chargé d'affaires a.i. M. Fabrice MAÏOLINO

2/ examen des dossiers de l'ambassade de France à Tallinn (par vidéo-conférence) :

- campagne des bourses seconde période et d'aide sociale de notre poste de Tallinn : bilan, spécificités, perspectives pour l'année 2017

3/ examen de dossiers de l'ambassade de France à Riga (par vidéo-conférence) :

- dossiers des bourses et demandes d'aide sociale

4/ campagne des bourses scolaires de seconde période de Vilnius

5/ réunion du conseil consulaire pour la protection et action sociale de Vilnius

6/ comité de sécurité du Poste de Vilnius.

1/ Ouverture du Conseil consulaire

M. Fabrice MAÏOLINO, chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade de France en Lituanie, a ouvert la séance à 9h00. Il rappelle à tous les participants du conseil le principe de confidentialité des débats.

Etaient présents :

Pour Vilnius :

- M. Fabrice MAÏOLINO, Chargé d'affaires a.i., Président du Conseil consulaire, membre de droit ;
- M. Geoffrey PARTY, vice-Président du conseil consulaire, conseiller AFE, membre de droit ;
- Mme Claude ANTTILA, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Jacky CLAVREUIL, représentant de l'Union pour les Français de l'étranger (UFE), reconnue d'utilité publique ;
- M. Jean-Marie SANI, Conseiller culturel de l'ambassade de France à Vilnius ;
- M. Gilles DERVIEUX, Directeur du Lycée français de Vilnius ;
- Mme Aiste CERNIAUSKAITE, présidente du Comité de gestion du lycée français de Vilnius ;
- Mme Natalia BASONI, consule adjointe, secrétaire de séance.

Pour Tallinn (par vidéo-conférence) :

- Mme Anna GELER, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires ;
- Mme Jennifer LACOSTE, Consul-adjoint (non président de la CLB) ;
- Mme Jaanika MONROC, Représentant de l'établissement d'enseignement, Tallinn.

Pour Riga (par vidéo-conférence) :

- Mme Carole DESBOIS, attachée de coopération pour le français, directrice adjointe de l'Institut français de Lettonie ;
- Mme Marianna DROBOT, directrice de l'école française Jules Verne de Riga ;

- Mme Amandine DUCHÉ-BERNHARD, représentante de l'APECEF, association des parents d'élèves de l'école Jules Verne de Riga ;
- M. Ludovic ROUSSEAU, consul-adjoint de l'ambassade de France à Riga.

Excusés :

- Mme Sophie HUBERT, représentant du chef de poste, Premier conseiller, Ambassade de France à Riga ;
- M. Bertrand JACOB, représentant de l'association Français du monde-ADFE, reconnue d'utilité publique.

En guise d'introduction, le Président du Conseil consulaire rappelle aux membres du conseil les principes de sélection des dossiers en CCB2, principes communs aux trois postes.

En effet, afin que les dossiers puissent être traités en conseil consulaire seconde période, il doit répondre à certains critères. Seront donc concernées les familles :

- installées dans la circonscription après la date limite de dépôt de dossier en CCB
- avoir connu un changement avéré de leur situation sociale, administrative ou financière depuis la 1^{ère} commission locale
- qui demandent une révision de la décision prise par la 1^{ère} commission nationale
- qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier en 1^{ère} CCB
- échec au baccalauréat.

Par conséquent, doivent conduire à une proposition de rejet en CCB2 :

- les renouvellements tardifs ou les premières demandes présentées par des familles résidant déjà dans la circonscription consulaire à l'ouverture de la campagne, sauf cas de force majeure.

3/ Le poste de Riga présente ses dossiers.

Une seule demande a été déposée auprès de ce poste en CCB2. Elle concerne une famille nouvellement installée en Lettonie. Le dossier est complet. Le consul adjoint propose au conseil consulaire de valider la quotité théorique calculée par le logiciel des bourses scolaires.

Le second dossier concerne la révision d'un dossier du CCB1. Il s'agit d'un enfant non-scolarisé à la rentrée 2016 pour cause de départ dans un établissement local.

Pour ce qui est des demandes d'aides sociales déposées auprès de notre ambassade à Riga, le consul adjoint confirme qu'il n'y a pas eu de nouvelle demande et le poste compte toujours un seul allocataire (allocation de solidarité d'un montant très modeste). L'enveloppe d'aides ponctuelles demandée par le Poste pour l'année 2017 s'élève à 250 euros./.